

Martigues, le 26 janvier 2022

**Homéopathie : - retour du remboursement de ses médicaments  
- maintien de sa place dans l'offre de soins**

Madame, Monsieur

XXXX

XXX

XX

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons saisir l'opportunité de votre candidature à l'élection présidentielle, au-delà de toute considération partisane, pour nous enquérir de votre position vis-à-vis de la thérapeutique homéopathique et d'un retour au remboursement de ses médicaments par l'Assurance maladie.

Nous vous sollicitons au nom de l'Association Homéo Patients France, une association sans aucun lien ni conflit d'intérêt, qui, depuis plus de vingt ans, réunit des patients utilisant l'homéopathie et ses médicaments lorsqu'ils sont prescrits par des professionnels de santé diplômés. Nous souhaitons voir pérenniser son accès au plus grand nombre et à cet égard, nous rappelons ces quelques chiffres significatifs :

- plus d'1,3 million de français ont signé en 2019 une pétition pour le maintien du remboursement des médicaments homéopathiques<sup>i</sup>,
- 77% de français ont déjà pris de l'homéopathie au moins une fois dans leur vie et 74% de ces patients ont jugé le traitement efficace<sup>ii</sup>,
- 30% des patients en cours de traitement du cancer utilisent de l'homéopathie dans les soins de support et 83% de ces patients se déclarent satisfaits<sup>iii</sup>,
- 1 médecin généraliste libéral sur 3 déclare prescrire quotidiennement des médicaments homéopathiques, soit près de 20 000 médecins généralistes<sup>iv</sup>,
- 78% des sages-femmes libérales prescrivent régulièrement des médicaments homéopathiques à leurs patientes<sup>v</sup>,
- le coût réel pour la sécurité sociale du remboursement des médicaments homéopathiques au taux de 30% a été de 86 millions d'euros en 2018 et de 30 millions d'euros au taux de 15% en 2020<sup>vi</sup>.

Ces données interpellent et doivent faire réfléchir !

Cependant, suite à des attaques injustifiées médicalement (sécurité de prise en charge des patients par des médecins diplômés) et économiquement (compte-tenu des faibles coûts pour l'A.M), le gouvernement a saisi la HAS pour une évaluation des médicaments homéopathiques. Et voilà toute une thérapeutique, pratiquée depuis plus de 200 ans, balayée en 2019 au terme de 3 mois d'une évaluation à la méthodologie inappropriée, arbitraire et restrictive (analyse limitée à quelques médicaments sur plus de 12000 disponibles issus de 1163 souches et à 37 études sur plus de 1000 proposées) car le gouvernement a supprimé au 1er janvier 2021 le remboursement des médicaments homéopathiques par l'Assurance maladie et, conséquence, leur prise en charge par les complémentaires santé est inexistante ou dérisoire (sauf à accepter des niveaux de cotisations nettement plus élevés).

Depuis, la pratique homéopathique est toujours utilisée en prévention, en première intention, en alternative ou complément des traitements conventionnels mais de très nombreux témoignages de patients furieux et déçus attestent de difficultés financières pour y avoir recours ou de renoncements à ces traitements, parfois seule solution à des besoins non couverts : il s'est créé une inégalité sociale d'accès aux soins notamment pour les plus démunis et une restriction de la liberté de choix thérapeutique.

Or les enjeux sanitaires et les demandes de soins sont tels qu'on ne peut se priver d'une approche pertinente et bénéfique pour les patients, donc utile en santé publique. Même la Haute Autorité de Santé et le Ministère des Solidarités et de la Santé lors de réunions auxquelles notre association a participé en 2019 ont laissé la porte ouverte à de nouvelles discussions, notamment sur les compléments d'études à apporter afin de valider l'efficacité de l'homéopathie dans son champ d'application telle que constatée par les patients et issue de l'expérience cumulée durant des années et parfois toute la vie dans leurs parcours de soins.

Aujourd'hui encore nous défendons et soutenons la pratique homéopathique. Nos médecins nous ont accompagnés durant cette période de pandémie :

- prescrivant des traitements individualisés et adaptés à nos symptômes pour nous guérir, nous soigner ou nous soulager,
- apportant des réponses aux troubles physiques et psychologiques induits par les impacts socio-économiques de cette crise anxiogène ou conséquents à la maladie (covid-longue),
- limitant une surconsommation de médicaments conventionnels plus toxiques pour le vivant et l'environnement (mode et lieux de fabrication et rejets<sup>vii</sup>), aussi plus coûteux pour l'Assurance maladie et la collectivité.

Forts de ces éléments d'appréciation, permettez-nous Madame, Monsieur, de vous poser 2 questions :

- Quelle est votre réflexion sur la place de l'homéopathie dans l'offre de soins de notre système de santé ?
- Seriez-vous favorable au retour du remboursement des médicaments homéopathiques par l'Assurance maladie ?

Les patients acteurs de leur santé, citoyens éclairés, électeurs responsables, seront très attentifs à votre point de vue et sensibles à l'intérêt que vous pourriez montrer à ce sujet.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur XXX, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour AHP France, le président  
Joël Siccardi

*AHP France, association de patients présents dans toute la France, fondée en 1998, tenue par des patients bénévoles, sans aucun lien ni conflit d'intérêt, membre fondateur de l'EFHPA (Fédération européenne des Associations de Patients de l'Homéopathie) en 2003, membre fondateur d'HoméoFrance, l'union des acteurs de l'homéopathie française (anciennement Collectif de soutien à l'Homéopathie) en 2020.*

<sup>i</sup> <https://www.monhomeomonchoix.fr/je-signe/>

<sup>ii</sup> Etude IPSOS « les français et l'homéopathie » d'octobre 2018

<sup>iii</sup> Article de l'Institut Rafael, « Quelle place pour l'homéopathie dans les soins de support en cancérologie » de janvier 2020 <https://institut-rafael.fr/soins-de-support/homeopathie/quelle-place-pour-lhomeopathie-dans-les-soins-de-support-en-cancerologie/> complétée par "Use of Homeopathy in Integrative Oncology in Strasbourg, France : Multi-center Cross Sectional Descriptive Study of Patients undergoing Cancer Treatment, in Homeopathy. PubMed, 2021". <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33662993/>

<sup>iv</sup> Etude IPSOS « les médecins généralistes libéraux et l'homéopathie » de mars 2019

<sup>v</sup> Etude IMAGO « les sages-femmes libérales et l'homéopathie » de 2013 + Mémoire « État des lieux de la prescription homéopathique par les sages-femmes en Isère » 2020

<sup>vi</sup> Données Medic'AM-Amélie de 2018 – 86M€ (franchise médicale déduite) sur 23,8Mds€ (0,29% des dépenses de remboursement de l'ensemble des médicaments) et de 2020.

<sup>vii</sup> Rapport de l'OCDE de 2019 : « Résidus pharmaceutiques dans l'eau douce : risques et réponses politiques » <https://www.oecd.org/publications/pharmaceutical-residues-in-freshwater-c936f42d-en.htm>